

Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 - iban CH69 0900 0000 8541 2318 9

> USS Madame Evelyne NICOLET Monbijoustrasse 61 case postale 64 3000 Bern 23

Notre réf. 2803-CoT

re7249

Genève, le 03-10-2013

Résolution à l'adresse de l'assemblée des délégués de l'Union syndicale suisse et de l'ensemble du mouvement syndical

Approuvé le 1er juin 2013 à la place des Nations - Genève

Chère Evelyne,

Je fais suite à ta demande téléphonique de ce jour s'agissant d'un petit papillon vert format A6 distribué au cours de l'assemblée de délégué-e-s USS du 3 juin 2013, je te confirme que ce document provient de notre Communauté.

Résolution à l'adresse de l'assemblée des délégués de l'Union syndicale suisse et de l'ensemble du mouvement syndical

pour stopper les abus patronaux et renforcer les droits des salariés

Il est scandaleux que nous nous retrouvions licenciés:

- comme chez Merck Serono alors que ses actionnaires se partagent de juteux bénéfices;
- comme à l'hôpital de la Providence alors que nous nous battons pour préserver nos conditions de travail;
- parce que notre tête ne revient pas à notre patron (qui préfère engager un autre, souvent meilleur marché).

La situation ne fera qu'empirer si rien n'est entrepris pour freiner ce processus – d'autant plus que les employeurs bénéficient d'un droit taillé sur mesure.

Les plaintes déposées à l'OIT contre les licenciements des syndicalistes sont un premier pas, mais le mouvement syndical doit se donner maintenant les moyens de renforcer les protections de **tous** les travailleurs contre les licenciements, nous voulons pouvoir lutter à l'intérieur des entreprises contre **tous** les abus patronaux.

Il est grand temps que le mouvement syndical lance une initiative populaire fédérale qui :

- rende obligatoire des plans de sauvegarde d'emploi en cas de licenciement économique;
- 2. interdise les licenciement antisyndicaux;
- 3. protège plus efficacement les salariés contre l'arbitraire patronal.

D'ailleurs le président de la CGAS Alessandro PELIZZARI s'est exprimé à la tribune à son sujet.

Dans la mesure où formellement cette résolution n'a pas pu être transmise aux délégué-e-s dans les délais statutaires et donc qu'il n'était guère opportun d'exiger de l'assemblée du 3 juin 2013 de se prononcer à cet égard, la demande du mouvement syndical genevois aux instances fédérales devra être traitée lors de la prochaine assemblée.

Aussi je t'en en annexe le texte au format .txt qui tu permettras sa mise en forme dans la gabarit USS.

Je copie ce message au président Paul RECHSTEINER et tu transmettras à Daniel LAMPART qui m'avaient interrogé à ce propos après avoir levé l'assemblée.

Amitiés.

Claude REMOND, secrétaire syndical CGAS

Approuvé le 1er juin 2013 à la place des Nations - Genève



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 - iban CH69 0900 0000 8541 2318 9

Résolution à l'adresse de l'assemblée des délégués de l'Union syndicale suisse et de l'ensemble du mouvement syndical

pour stopper les abus patronaux et renforcer les droits des salariés

Il est scandaleux que nous nous retrouvions licenciés:

- comme chez Merck Serono alors que ses actionnaires se partagent de juteux bénéfices;
- comme à l'hôpital de la Providence alors que nous nous battons pour préserver nos conditions de travail;
- parce que notre tête ne revient pas à notre patron (qui préfère engager un autre, souvent meilleur marché).

La situation ne fera qu'empirer si rien n'est entrepris pour freiner ce processus – d'autant plus que les employeurs bénéficient d'un droit taillé sur mesure.

Les plaintes déposées à l'OIT contre les licenciements des syndicalistes sont un premier pas, mais le mouvement syn- dical doit se donner maintenant les moyens de renforcer les protections de **tous** les travailleurs contre les licencie- ments, nous voulons pouvoir lutter à l'intérieur des entre- prises contre **tous** les abus patronaux.

Il est grand temps que le mouvement syndical lance une initiative populaire fédérale qui :

- 1. rende obligatoire des plans de sauvegarde d'emploi en cas de licenciement économique ;
- 2. interdise les licenciement antisyndicaux;
- 3. protège plus efficacement les salariés contre l'arbitraire patronal.

Approuvé le 1er juin 2013 à la place des Nations - Genève

Notre réf. 2803-CoT re7249 03 octobre 2013 page 2/2